



Loyé impayé - cassage de bail

Par **Butterfly2323**, le **25/09/2012** à **15:05**

Bonjour,rnrnAlors voila , il y a maintenant 2 ans que ma compagne du moment et moi avons pris un appartement en location par agence ! Mais 3 mois apres notre installation elle est parti , sans avoir payé sa part des loyers , a cassé le bail qui etait a nos deux noms !!! Je suis resté dans le logement , payant chaque mois mon loyer . Aujourd'hui deux ans apres , un huissier me reclame les loyers impayé !! rnJe ne peux actuellement pas regler la somme demander . Que puis-je faire ?!

Par **cocotte1003**, le **25/09/2012** à **17:19**

Bonjour, lorsque vous avez signé le bail vous avez certainement signé une clause de solidarité entre vous (ex et vous)qui permet au bailleur de réclamer le montant total du loyer à l'un comme à l'autre. Votre ex a envoyé sa lettre de préavis qui lui permettait de mettre fin à cette clause en fin de période triennale. A part payer et vous retourner en jusstice contre votre ex, vous ne pouvez que trouver un accord avec elle pour qu'elle régle sa part de loyer, cordialement